

Ma ligne de conduite

Autor(en): **Roesgen, Ch.**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres**

Band (Jahr): **16 (1918)**

Heft 9

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Jahrgang XVI

Schweizerische 15. September 1918

Geometer-Zeitung

Revue suisse des Géomètres

Zeitschrift des Schweiz. Geometervereins

Organ zur Hebung und Förderung
des Vermessungs- und Katasterwesens

Redaktion: Professor F. Bäschlin, Zollikon (Zürich).

Expedition: Buchdruckerei Winterthur vorm. G. Binkert

Jährlich 12 Nummern und 12 Inseratenbulletins	No. 9	Jahresabonnement Fr. 6.— Unentgeltlich für Mitglieder
--	-------	--

Ma ligne de conduite.

Avec le numéro d'août 1918, la „Revue suisse des Géomètres“ a franchi une étape importante et passé sous la direction de la nouvelle rédaction, à laquelle le Comité central et l'assemblée des délégués m'ont fait l'honneur d'appartenir en qualité de collaborateur permanent.

Le champ d'activité de ce collaborateur comprend spécialement la partie française de notre organe et subsidiairement ce qui se rapporte à la question des mensurations.

Il est évident que les limites assignées ci-dessus n'ont d'autre objet que la répartition théorique du travail au sein de la rédaction, mais que, de part et d'autre, toutes les questions vitales intéressant la corporation des géomètres et celle des ingénieurs agronomes devront nécessairement être traitées dans les deux langues.

Le rôle principal du collaborateur suisse français consistera surtout à représenter dans notre journal la mentalité de la Suisse romande. Or, la manière de comprendre cette mission ne peut être et ne sera que la continuation de la ligne de conduite adoptée par les Suisses romands, depuis l'époque où, par le fait des travaux préparatoires à la mise sur pied des règlements fédéraux en matière de cadastre, les géomètres de la Suisse entière ont exposé et défendu leur point de vue.

Comme par le passé, la Suisse romande ne cherchera pas à imposer sa manière de voir, ses méthodes, ses usages en matière de cadastre, mais elle s'efforcera, dans les limites autorisées par les règlements fédéraux, à maintenir ses organisations cantonales qu'un passé de plus d'un siècle a consacrées dans ses grandes lignes. Elle continuera à défendre le point de vue de la liberté pour tous de compléter les mesures laissées à l'initiative des cantons, dans un sens conforme à ses traditions et à ses expériences.

Cette conception ne sera cependant jamais si exclusive qu'elle ne laisse pas le champ libre aux améliorations et aux progrès que la connaissance et la comparaison des différents systèmes utilisés en Suisse auront révélés.

Selon ces mêmes principes de tolérance et de liberté réciproque, la question des mensurations sera également traitée, en proportionnant les nécessités scientifiques aux exigences pratiques, en conciliant la légitimité des garanties que demandent les autorités fédérales, cantonales ou communales et la reconnaissance des revendications justifiées présentées par les géomètres privés.

Je ne me dissimule pas l'étendue de ma tâche et l'importance du fardeau que j'assume en acceptant les fonctions qui me sont confiées, mais, avec l'aide de mes collègues, j'espère pouvoir mériter la confiance que l'on m'a témoignée en cette occasion.

Dans ce but et afin de rendre notre organe toujours plus vivant et intéressant, j'adresse un pressant appel à tous mes collègues, pour les prier de bien vouloir collaborer activement à la prospérité de notre revue, par la publication d'articles que leur expérience personnelle pourra suggérer dans tous les domaines de leur activité professionnelle.

Je compte donc sur eux, comme ils peuvent compter sur moi.

Genève, septembre 1918.

Ch. Ræsgen

Ingénieur E. P. F., Grand'Rue 11, Genève.
